

## **DOSSIER DE CANDIDATURE**

### **APPEL A PROJET EN FAVEUR DES ASSOCIATIONS**

Aide et accès à la formation

Année scolaire 2023 - 2024

Date limite de dépôt de dossier : mardi 9 mai 2023

# 1 Carte d'identité de l'association

Nom de l'association :

.....  
.....

But de l'association :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## Siège Social

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Téléphone : .....

Adresse mail : .....

Site internet : .....

## Responsables juridiques

	<b>Président</b>	<b>Trésorier</b>	<b>Secrétaire</b>
Nom & Prénom			
Statut			
Téléphone			
Courriel			

Date de création de l'association (loi 1901) : .....

Date de parution au JO et n° : .....

.....

Numéro de SIREN : .....

Nombre d'adhérents au 31/12/2022 : .....



## 2 \_ Présentation du projet

Les rubriques de présentation du projet sont à renseigner le plus précisément possible.

### Responsable du projet

Nom et prénom : .....

Fonction : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

### Titre du projet :

.....

.....

### Résumé du projet :

*NB : Lorsque le projet est la reconduction de celui qui avait été proposé en 2022, expliquer les avancées dont il a fait l'objet au regard des évaluations faites.*

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....





**Quels sont les partenaires associés et leur rôle dans le projet ?**

Organisme(s)	Implication dans le projet

**Calendrier du projet**

Large empty rectangular box for the project calendar.





**A quel moment le projet sera-t-il évalué ?**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Mesure des résultats**

Résultat(s) attendu(s)	Indicateur(s) retenu(s)*

\*Un indicateur est ce qui va permettre de vérifier que le résultat attendu est atteint.

**Comment le partenariat du Département sera-t-il valorisé ?** (évènementiel, logo, présence d' élu, documentation...)

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Pour les actions élaborées faisant l'objet de la tenue d'un évènementiel organisé par le Département, quelle serait la contribution de l'association ?**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## 4 \_ Budget prévisionnel du projet

Les postes des dépenses et recettes doivent être obligatoirement équilibrés.

Indiquer les dépenses qui font l'objet d'une valorisation.

Pour chaque recette, préciser si la recette est déjà acquise et/ou le partenaire financier déjà sollicité.

DEPENSES (TTC)		RECETTES (TTC)	
INTITULE	MONTANT	INTITULE	MONTANT
<b>Achats</b>		<b>Auto financement</b>	
Fournitures			
Matériel			
Alimentation		<b>Subventions</b>	
Carburant		Etat	
		Région	
<b>Location mobilière</b>		Montant de la subvention sollicitée auprès du Département	
Véhicule		(subvention limitée à 3 000€ et 60% du total des dépenses)	
Mobilier		Commune	
		Intercommunalité	
<b>Location immobilière</b>			
		<b>Parrainages</b>	
<b>Transports</b>			
<b>Electricité</b>		<b>Autres</b> (valorisation de prêt de matériel, de mise à disposition de locaux...)	
<b>Assurances</b>			
<b>Prestations de services</b>			
<b>Frais postaux et téléphone</b>			
<b>Publicité</b>			
<b>Coûts salariaux liés à l'action</b> (salaires bruts + charges patronales)			
<b>Autres</b> (valorisation de prêt de matériel, de mise à disposition de locaux...)			
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>TOTAL DES RECETTES</b>	

Coût de l'opération par bénéficiaire : (coût global de l'opération intégrant l'ensemble des dépenses liées au projet / nombre de bénéficiaires)

Date et Lieu :

Signature du Président :

## **5 \_ Documents à joindre impérativement au dossier de candidature**

*L'absence d'un des documents ci-après énoncés empêchera l'examen du dossier par la commission d'évaluation.*

- Bilan quantitatif et qualitatif de l'action pour laquelle le Département vous accorde une aide en 2022
- Compte rendu d'activités 2022 de l'association (à défaut Conseils d'Administration 2022)
- Bilan et comptes de résultats de l'année 2022
- Budget prévisionnel de la structure pour l'exercice 2023
- Statuts actualisés de la structure
- Relevé d'identité bancaire (même si vous l'avez déjà adressé au Département. Il convient impérativement de veiller à ce que la domiciliation bancaire corresponde à celle de l'association).

### **Date limite de réception des projets**

Le dossier dûment complété est à envoyer avant le mardi **9 mai 2023**

Par mail à [jeunesse@departement77.fr](mailto:jeunesse@departement77.fr)

Passé ce délai, aucun dossier ne pourra être traité

Ne pourront être pris en compte les projets :

- Non conformes aux publics visés ;
- Non conformes aux objectifs fixés, notamment les projets dont l'essentiel du budget relève de dépenses d'investissement tel l'achat de matériel ;
- Relevant d'autres appels à projets spécifiques lancés par le Département (par exemple les Projets Locaux ou le dispositif Ecole Ouverte) ;
- Relevant de l'Accompagnement Educatif ;